



Remplacement porte palière après l'intervention des pompiers

Par **mattfromjava**, le **26/12/2015** à **14:14**

Bonjour,

au début du mois de décembre les sapeurs-pompiers sont intervenus à mon domicile suite au "déclenchement inopiné du détecteur de fumée" (aucun départ de feu) pendant mon absence (prévenus par un voisin). L'appartement étant situé au 7ème étage, ils ont dû enfoncer la porte pour pénétrer dans le logement et procéder à la levée de doute. L'appareil était récent (installé au mois de mars par le propriétaire-bailleur) et les piles en bon état de fonctionnement.

Mon assurance refuse de couvrir les frais de remplacement de la porte, de même que l'assurance propriétaire non-occupant de mon bailleur, en raison de l'absence de sinistre. Mon bailleur essaye de négocier le partage des frais de réparation entre lui et moi, au prétexte que l'appareil s'est déclenché suite à un problème de piles mais j'estime que ma responsabilité n'est pas engagée car c'est lui qui a acheté et installé l'appareil, que celui-ci était en bon état de fonctionnement et d'entretien (pile testées récemment, péremption en 2016) et que je n'ai pas appelé les pompiers moi-même, étant absent au moment de l'incident. Quels arguments ou textes législatifs puis-je utiliser pour faire valoir mon droit? Quels sont mes recours en cas de refus de sa part?

Merci pour votre aide.